

**Objet : Adhésion et cotisation de l'année 2009 à notre Union**

**Conditions, adhésions et cotisations**

Chaque année les membres s'inscrivent et règlent leur cotisation annuelle de l'année en cours , quel que soit la date d'inscription !

les designers salariés & indépendants, les graphistes de mode, les modélistes, les designers accessoires et autre professions connexe de création et d'élaboration des produits des secteurs mode et maison.

- ✓ Professionnel de plus de 2 ans d'expérience = **100 Euros**
- ✓ **Membres Junior** : Etudiant d'école de Création, Style, Design, Modéliste
- ✓ Débutant, expérience moins de 2 ans, = **50 Euros**

**nous vous rappelons que les membres du conseil d'administration sont bénévoles, et que toutes dépenses sont décidées et validées ensemble un expert comptable surveillera les comptes**

toutes cotisations feront l'objet d'une quittance pour être mis dans votre comptabilité, afin qu'elles passent en frais récupérables

**Bulletin à nous renvoyer par Fax ou Courrier : + joindre un CV+ regl.**

Nom/Société.....Prénom.....  
 Adresse.....  
 Tel : ..... Fax : ..... E-Mail : .....  
 Statut :  Salarié ( nom de l'entreprise :.....)  St de Portage  Indépendant  SARL  
 Maison des Artistes  ANPE  Etudiant (école :.....)  
 Spécialisation :.....  
 Montant de la cotisation 2009 **1 an de date à date**  
 • Etudiants – professionnels moins de 2 ans  50 E.  
 • Professionnels plus de 2 ans d'expérience  100 E.  
 Date Versement Cheque le : ..... soit total .....  
 Si règlement en 2 fois : date de remise du 2° cheque :.....

Veuillez adresser votre règlement à l'ordre : **UNION DES DESIGNERS MODE ET MAISON**

**Reçut a photocopier et découper pour mettre dans votre comptabilité-**

**Récépissé de versement** **Date :**  
 Nom/Société.....Prénom.....  
 Adresse..... CP : .....  
 Tel : ..... fax : ..... E-mail : .....  
 Statut :  Salarié ( nom de l'entreprise :.....)  St de Portage  Indépendant  SARL  
 Maison des Artistes  ANPE  Etudiant (école :.....)  
 Montant de la cotisation 2009/ du ... . au .....  
 Etudiants – professionnels moins de 2 ans  50 euros  
 Professionnels plus de 2 ans d'expérience  100 euros  
 Mode versement :  chèque ,  espèces **Cotisations , ne faisant pas l'objet d'une TVA**  
 Date Versement Cheque le : ..... soit total .....  
 Si règlement en 2 fois( chèque à joindre avec ce bulletin ! ) :  
 date de remise en banque du 2° cheque :.....